Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20261029-DEIB2026_106-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Dominique LEBARBIER et Céline SION, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Aurélie NICOLAS *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT)*, Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT)*, Hugues JOSSELIN *(ayant donné pouvoir à Céline SION)* et Antoine WIECKOWSKI *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Pierric LORY

DELIBERATION 106/2026 : RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – SYNDICAT DES FREMUR

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Michel RAFFRAY présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat des Frémur, pour l'année 2025.

Après avoir examiné le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **PREND ACTE de ladite présentation** et précise que le rapport sera mis à disposition du public.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)